

# Sciences Po au crible du rapport de la Cour des comptes

« *Annus horribilis* », l'expression utilisée par la reine Elisabeth II à l'occasion de son discours du 24 novembre 1992 pour évoquer les péripéties de la famille royale et l'incendie du château de Windsor pourrait aller comme un gant à la vieille dame de la rue Saint-Guillaume pour résumer l'année 2012... Disparition tragique de son directeur, rapport accablant de la Cour des comptes<sup>1</sup>, succession avortée... n'en jetez plus, la coupe est pleine.

par Jean-Pascal Picy (SP 94), Vice-président de l'Association des alumni

Qui ne verra dans ce « moment décisif » que constitue cette crise une opportunité de consolider les acquis et de corriger les erreurs pour se projeter dans l'avenir avec davantage de confiance encore ? Car, au-delà des éclats médiatiques et de l'échec de la procédure de désignation du nouveau directeur, le rapport de la Cour des comptes constitue aussi une solide ordonnance pour répondre à la « *crise de croissance* » qu'a connue l'école en l'espace d'une décennie.

## La Cour reconnaît la « forte ambition » du projet Sciences Po

Qui peut douter, en effet, que les difficultés rencontrées par Sciences Po trouvent d'abord leur origine dans la stratégie de croissance tous azimuts poursuivie depuis plusieurs années ?

Une croissance en termes d'effectifs, tout d'abord. Comme le note le rapport de la Cour, Sciences Po a en effet presque doublé en cinq ans le nombre de ses étudiants : ils étaient 5 570 en 2005, et plus de 10 000 en 2011 (dont 35 % d'étrangers).

Une croissance immobilière ensuite, qui fut soutenue sur cette même période. Trois nouveaux campus ont ainsi vu le jour

– à Menton, au Havre et à Reims – venant s'ajouter à ceux déjà existants à Nancy, Dijon et Poitiers. Le campus de Paris, quant à lui, poursuivait sur cette même période son développement avec, en particulier, la rénovation de la bibliothèque du 27, rue Saint-Guillaume (un chantier à plus de 10 millions d'euros) et l'installation dans les locaux de l'ENA, rue de l'Université, ainsi que dans ceux de l'ancienne École des ponts et chaussées rue des Saints-Pères.

Au-delà de ce développement quantitatif, Sciences Po a également recherché un renforcement qualitatif en faisant de la recherche un axe de développement majeur. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'enseignants et de chercheurs supplémentaires recrutés sous contrat de droit privé ont rejoint les 90 enseignants-chercheurs et les 53 chercheurs du CNRS. Dans le même temps, ont été également créés un département d'économie et un département de droit.

Cette progression « à marche forcée » a évidemment nécessité la mobilisation de moyens supplémentaires dont témoigne l'augmentation du budget de la FNSP, passant de 78,7 millions d'euros en 2005 à 127,1 millions en 2010. Et comme l'observe la Cour des

comptes, « ce développement de Sciences Po a été essentiellement financé par l'augmentation de la dotation publique et des droits d'inscription » : la subvention versée par l'État à la FNSP a ainsi augmenté de près d'un tiers entre 2005 et 2010 pour atteindre 63,6 millions d'euros, et le produit des droits d'inscription a progressé sur la même période de 9,9 millions d'euros à 27,9 millions. Aujourd'hui, un étudiant à Sciences Po doit en effet payer sa scolarité, selon le revenu de ses parents, entre 9 800 (pour le Collège universitaire) et 13 500 (pour le master). Enfin, la Cour note que la politique immobilière a eu pour conséquence de porter, à la fin de l'année 2010, à 53 millions d'euros le niveau d'endettement.

**Au-delà des éclats médiatiques, le rapport constitue une solide ordonnance pour répondre à la « crise de croissance » qu'a connue l'école.**

## « Une gestion défail-lante » : des erreurs à rectifier

En face de ces constats objectifs sur la stratégie de développement de Sciences Po, la Cour des comptes pointe également un certain nombre d'irrégularités : souscription d'un emprunt potentiellement risqué, développement d'un système opaque de rémunérations, irrégularités dans la gestion des enseignants chercheurs,

dysfonctionnements dans la gestion des logements de fonction, rémunération non maîtrisée du directeur de Sciences Po, financement sur les crédits de Sciences Po de la mission « Lycée pour tous »...

En somme, comme le remarquait Jean-Claude Casanova dans un courrier adressé aux salariés fin novembre « *ce dynamisme incontestable et incontesté de Sciences Po a pu s'accompagner de dysfonctionnements, dont la direction est collectivement responsable (...). Il s'agit aujourd'hui de consolider le travail accompli en rectifiant les erreurs éventuelles* ».

Ce sont d'ailleurs ces dysfonctionnements constatés qui ont conduit la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à considérer que les conditions n'étaient pas réunies pour procéder à la nomination comme directeur de Sciences Po d'Hervé Crès, alors même que ce dernier avait été désigné par le conseil de direction de l'IEP de Paris et le conseil d'administration de la FNSP.

Une telle décision, sans précédent, illustre bien une volonté : celle de l'autorité de tutelle de remettre à plat les relations entre l'État et Sciences Po, dans

une logique de consolidation des fondamentaux de l'institution.

**La relation entre Sciences Po et l'État : une question en filigrane du rapport**

Si le développement de Sciences Po a été rendu possible, c'est certes grâce au leadership de son ancien directeur et à une forte dynamique qui a permis de réunir autour d'un même projet l'ensemble des acteurs - étudiants, alumni, enseignants, chercheurs, salariés, élus locaux -, mais aussi, sinon surtout, grâce à la souplesse de son statut.

Lorsque l'on bénéficie d'un tel atout, on le préserve dans une logique de long terme, on ne le sacrifie pas pour répondre à la pression de l'immédiat et de l'actualité. Sciences Po est aujourd'hui devenue une école internationale de renom, et il n'y aurait aucune logique à vouloir aujourd'hui revenir en arrière soit pour la faire rentrer dans le rang du statut commun des universités, soit en voulant lui couper les ailes sur le plan budgétaire.

Sans contester le bienfondé de la forte ambition de Sciences Po ces dernières années, la Cour des

comptes s'interroge donc aussi sur le pilotage de son projet de développement. « *Qui a décidé de cette expansion "hors normes" ?* », semble demander l'institution de la rue Cambon en constatant que « *la relation contractuelle entre l'État et Sciences Po n'a pas précisé le projet à moyen terme de l'établissement : elle n'est pas parvenue, sous la forme d'objectifs explicites et partagés, ni à fixer son dimensionnement souhaité, ni à définir le nombre d'étudiants devant être accueillis, ni a fortiori à déterminer un plafonnement des moyens susceptibles d'être alloués.* » La Cour des comptes fait, en somme, le constat que le développement de Sciences Po n'a pas été la conséquence d'une volonté préalable de l'État, et donc d'un choix politique, mais bien plutôt le résultat de la décision de ses instances de direction.

Mais allons plus loin dans ce raisonnement. L'incroyable développement de Sciences Po - qui en fait aujourd'hui un Ovni du paysage de l'enseignement supérieur français et un acteur reconnu sur le plan international - aurait-il été possible autrement qu'à l'initiative de l'école elle-même ? Posons la question encore différemment : peut-on croire sérieusement qu'une ▶

**Si le développement de Sciences Po a été rendu possible, c'est grâce au leadership de son ancien directeur.**



**David Colon** Directeur du campus de Paris

**Comment Sciences Po a-t-il traversé les événements de l'année 2012 ?**

L'année 2012 a été extrêmement difficile aussi bien pour les salariés, les enseignants, les chercheurs et les étudiants que pour les anciens. Toute notre communauté a été profondément affectée par la mort de Richard Descoings, par les irrégularités de gestion révélées en premier lieu dans la presse, et par la campagne médiatique sans précédent qui a visé

Sciences Po et remis en question de façon injuste son modèle de réussite et ses acquis, notamment l'internationalisation et la politique d'égalité des chances. En même temps, il faut souligner que le sens des responsabilités et l'investissement des membres de notre communauté ont permis à notre établissement de poursuivre normalement ses activités et de remplir ses missions.

**Quels sont les grands enjeux pour l'école en 2013 ?**

Le premier enjeu pour Sciences Po est bien sûr de se doter dans les meilleures conditions d'une nouvelle direction à même de porter un projet d'établissement et, au-delà, une vision. Le deuxième est de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes en matière de gestion, et de perfectionner nos statuts et notre gouvernance afin d'empêcher que puissent se reproduire les dysfonctionnements passés. Pour atteindre cet objectif tout en préservant notre autonomie, je suis personnellement convaincu de la nécessité de faire entrer au

conseil d'administration de la FNSP, outre le nouveau représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaité par la ministre, des représentants des étudiants, des chercheurs, des enseignants et des anciens de Sciences Po. C'est en rétablissant le dialogue et la confiance, en interne comme en externe, tout en renforçant notre communauté, que nous pourrions appréhender dans de bonnes conditions la négociation du contrat 2014-2018 avec l'État et les profondes mutations à venir de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1 « *Sciences Po : une forte ambition, une gestion défailante* », rapport thématique de la Cour des comptes, novembre 2012.

**13 décembre 2011**

**Révélation** de Médiapart sur les « superbonus » des dirigeants de Sciences Po.

**3 avril 2012**

**Décès** de Richard Descoings, directeur

de Sciences Po et administrateur de la FNSP.

**5 avril 2012**

**Désignation** d'Hervé Crès comme administrateur provisoire.



**22 mai 2012**

**Ouverture** de la procédure de succession à Richard Descoings.

**25 juin 2012**

**Dépôt** de 24 dossiers de candidature. Seuls 11 sont rendus publics.

**28 juin 2012**

**Révélation** par Slate.fr d'une « *shortlist* » de quatre candidats : Gilles Andréani (SP 75), Hervé Crès (SP 90), Jean-Michel Blanquer (DEA 89), Dominique Reynié (PES 83).

**3 septembre 2012**

**Demande** de Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur, d'attendre la publication du rapport de la Cour des comptes sur la gestion de Sciences

► telle initiative aurait pu venir de l'État, compte tenu des difficultés que rencontre celui-ci, depuis plus de trente ans, pour impulser des actions volontaristes dans le domaine de la prospective et de la planification, en matière de politique industrielle comme d'aménagement du territoire ? Alors même qu'elle promouvait à travers ses enseignements « *l'État stratège* », Sciences Po a pris en charge sa propre stratégie. Faut-il l'en blâmer ? À chacun d'en juger.

Mais faut-il pour autant considérer que l'État est resté spectateur de cette évolution ? Sans son soutien financier, Sciences Po n'aurait pas pu avancer comme elle l'a fait ces dernières années, c'est certain. L'État n'a pas tardé à prendre la mesure de l'intérêt pour la France de pouvoir placer une école dans les premiers rangs des classements internationaux en sciences humaines, ne serait-ce que pour pouvoir permettre à Paris de continuer à faire la course avec New York et Londres sur le plan de l'attractivité globale à laquelle concourent les grandes institutions d'enseignement et de recherche.

La Cour des comptes dessine d'ailleurs de manière constructive l'avenir de cette relation complexe entre Sciences Po et l'État lorsqu'elle considère que « *le financement de Sciences Po par l'État doit (...) désormais être stabilisé* » et qu'il est nécessaire que « *les contrats qui porteront sur les années*

**La mission de nouvel administrateur provisoire est essentielle pour garantir l'avenir de l'institution.**

*à venir renforcent les outils de suivi et les indicateurs d'appréciation de l'efficience de l'établissement* ». Cette évolution pourrait s'accompagner de la détermination annuelle d'un plafond d'emplois et d'un plafond de masse salariale afin de stabiliser l'évolution des dépenses de fonctionnement. De même, la Cour appelle à l'élaboration d'un plan de financement annuel « *rigoureux* » défini « *en accord avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de*

*la Recherche* » en observant que la loi du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques interdit aux organismes comme la FNSP de contracter des emprunts dont le terme est supérieur à 12 mois.

**Une stabilité retrouvée : la nomination d'un administrateur provisoire, Jean Gaeremynck**

C'est dans ce contexte que la ministre a décidé le 28 novembre



**Jean-Michel Blanquer (DEA 89)**

Professeur des universités, président de l'Institut des Amériques, ancien directeur général de l'enseignement scolaire

**Quel est le sens à donner au rapport de la Cour des comptes ?**

Ce rapport, très approfondi, peut être le socle d'un travail utile pour l'avenir de Sciences Po. Le titre du rapport indique bien, me semble-t-il, le sens qu'il faut lui donner : « Une forte ambition, une gestion défaillante. » Le premier point, c'est donc avant tout la consécration d'une forte ambition. La Cour salue d'ailleurs les avancées accomplies durant la période qu'elle a étudiée. Il ne faut évidemment rien perdre des réussites que cette forte ambition a permises : le déploiement

des parcours, l'essor international, l'ouverture sociale, le développement des campus, les grands contrats de recherche obtenus... Tous ces accomplissements nécessitent maintenant une consolidation.

**Le rapport évoque « une gestion défaillante ». Comment améliorer la situation ?**

C'est évidemment le second point, et il nécessite toute notre attention. L'équilibre des comptes devra être une des priorités du futur directeur. Cela passe naturellement par la maîtrise des dépenses, qui doit

être assurée par une méthodologie et une rigueur qui conviennent pour un grand établissement, mais aussi par la capacité à développer différents types de ressources. Au-delà du financement de l'État, il faudra renforcer le lien avec les entreprises, notamment au travers du développement de la formation continue, qui est un levier de croissance des recettes. Il faudra aussi consolider les partenariats, dont les vertus sont nombreuses. Je pense notamment au projet IDEX, auquel Richard Descoings était très attaché, et qui offre, entre autres bénéfices,



Po avant de choisir un nouveau directeur.

**8 octobre 2012**  
**Révélation** dans *Le Monde* des premières conclusions du rapport de la Cour des comptes.

**Le Monde**

**29-30 octobre 2012**

**Choix** par le conseil d'administration de la FNSP (20 voix sur 30), puis par le conseil de direction de l'IEP (13 voix sur 29) d'Hervé Crès comme directeur de Sciences Po.

**22 novembre 2012**

**Publication** du rapport final de la Cour des comptes et saisine de la Cour de discipline budgétaire et financière. La ministre de l'Enseignement supérieur estime

que les conditions ne sont pas réunies pour la nomination d'Hervé Crès comme directeur.

**28 novembre 2012**

**Désignation** de Jean Gaeremynck (SP 75), conseiller d'État,

comme nouvel administrateur provisoire de Sciences Po.



dernier de confier la responsabilité d'administrateur provisoire à Jean Gaeremynck, conseiller d'État, président adjoint de la section des finances du Conseil d'État en lui fixant quatre objectifs : « Assurer la continuité de direction à la tête de l'IEP de Paris, engager la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes pour mettre fin aux dysfonctionnements relevés par celle-ci et améliorer la gouvernance, préparer avec les conseils dirigeants les conditions de

*nomination du futur directeur, dans les meilleurs délais, et proposer, en lien avec la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), l'adaptation des statuts de Sciences Po. »* Concernant l'évolution des statuts, la ministre a précisé dans *Le Monde* du 22 novembre qu'elle souhaitait que l'État puisse être représenté au conseil d'administration de la FNSP et que le nombre des mandats successifs des dirigeants de Sciences Po soit limité.

**L'avenir de Sciences Po : les alumni, mieux représentés au sein des instances de direction**

La mission du nouvel administrateur provisoire est donc essentielle pour garantir l'avenir de l'institution, voilà pourquoi les alumni ont souhaité l'assurer de leur soutien dans un courrier signé par le conseil d'administration qui lui a été adressé le 4 décembre dernier. ▶

des perspectives de ressources supplémentaires. On voit par ces pistes que tous les sujets sont liés : la force scientifique (ce qui inclut des dossiers aussi importants que ceux de la bibliothèque, des éditions ou encore des technologies numériques) va avec la force financière et la qualité de gestion. L'insertion professionnelle des étudiants va avec la relation avec les entreprises. Cela conduit donc à une vision d'ensemble pour mettre en cohérence tous les éléments de développement de Sciences Po. Un des atouts de Sciences Po, c'est son autonomie. Mais l'autonomie n'est rien sans la responsabilité. C'est un sujet qui doit être discuté au sein de la maison pour conserver l'efficacité que

donnent les statuts et adapter la gouvernance et la gestion aux impératifs de bon sens que souligne la Cour des comptes. Il devrait donc y avoir nécessairement une évolution du système de représentation. L'autonomie et la responsabilité sur le plan de la gestion renvoient aussi à la question de la maîtrise de la masse salariale tant pour ce qui relève des contrats de droit privé que pour ce qui relève des emplois publics. C'est un très beau chantier qui peut être ouvert pour allier une plus forte autonomie à une plus forte responsabilité. Cela doit permettre d'avoir une gestion des ressources humaines rationnelle et attractive, dans le cadre d'un dialogue social moderne, où chaque acteur se sent

bien parce qu'il est respecté et entendu. La fierté de faire partie de cette institution est immense : elle est à la base de tout ce qui peut être accompli, par-delà les vicissitudes.

**Comment préserver la « forte ambition » à l'avenir ?**

La forte ambition doit s'appuyer sur une gestion saine. Elle est aussi un reflet d'un état d'esprit quant à l'utilité de Sciences Po pour la France. La fidélité aux origines est une clé pour réussir la modernisation permanente d'un tel établissement. Sciences Po est un roman collectif dont les chapitres doivent être cohérents entre eux et ouvrir toujours vers l'avenir. C'est pour cela qu'il faut, comme toutes les grandes universités mondiales,

attacher une grande importance aux alumni car ils sont l'incarnation du continuum dans le temps, d'une aide des plus anciens vers les plus jeunes, d'une formation tout au long de la vie qui soit à l'écoute du monde. Tout se tient, dans le temps comme dans l'espace, et les différentes dimensions de l'ambition de Sciences Po peuvent s'articuler autour d'objectifs clairs quant à l'éthique transmise aux étudiants, quant à une pédagogie nourrie par l'innovation, et quant à une vision scientifique des enjeux de la société qui nous entoure. La modernité de Sciences Po c'est sa capacité à relier les savoirs par une recherche dynamique et à les transmettre à nos étudiants.

► À cette occasion, ils ont estimé que l'urgence était maintenant de pourvoir, dans les meilleurs délais, à la nomination d'un nouveau directeur, et qu'il était plus que temps de sortir d'une période d'incertitude qui pourrait, si elle se prolongeait, fragiliser la valeur du diplôme, ce qui constituerait pour eux une perspective intolérable. Les alumni ont aussi souhaité être davantage associés au processus de sélection du futur directeur et, compte tenu de leur statut de « *partie prenante* », ils ont émis le vœu qu'une réforme des statuts s'accompagne d'une amélioration de leur représentation dans les instances de direction de Sciences Po afin, tout à la fois, de veiller à la qualité de la gestion future et de renforcer le soutien apporté à la stratégie de l'école et à la spécificité de son statut.

Sciences Po est devenue une valeur sûre de la « *ligue des champions* » de l'enseignement supérieur à l'international, et sa vocation est d'abord de préparer l'avenir de ses élèves et de ses diplômés. Elle conserve aujourd'hui toute son attractivité auprès des étudiants qui étaient plus de 6 000 à se presser à la journée « *portes ouvertes* » organisée début décembre. On se souvient, par ailleurs, de l'anecdote rapportée par *Le Monde*<sup>2</sup> en novembre dernier lorsque la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M<sup>me</sup> Geneviève Fioraso, en visite au Japon, a rencontré le patron de Toshiba, Norio Sasaki, qui lui a demandé : « *Quand Sciences Po aura-t-il un directeur ?* » et de la stupéfaction de celle-ci lorsque son interlocuteur a ajouté : « *Mon fils y effectue son master en ce moment...* » ●  
2 « *Sciences Po, l'impossible succession* », in *M* le magazine du Monde, 1<sup>er</sup> novembre 2012.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

**En premier lieu, pour mettre fin aux irrégularités constatées dans la gestion de l'établissement, la Cour recommande à Sciences Po de :**

1. supprimer les cumuls de décharges et d'heures complémentaires pour les enseignants sous statut public ;
2. supprimer les cumuls de décharges et de primes pour une même fonction ;
3. supprimer les décharges supérieures aux deux tiers du service d'enseignement ;
4. supprimer le système irrégulier de coefficients de pondération des cours et le remplacer par un référentiel d'équivalences horaires conforme au référentiel national adopté par l'arrêté du 31 juillet 2009 ;
5. soumettre au conseil d'administration de la FNSP les attributions de logement de fonction et les supprimer pour les cadres dirigeants et les enseignants-chercheurs permanents ;
6. se conformer à l'ordonnance du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

**En deuxième lieu, pour consolider les résultats financiers de l'établissement et mettre en place une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses, notamment de la masse salariale, la Cour recommande à l'État de :**

7. élaborer un contrat d'objectifs précis et intégrant des indicateurs d'efficacité et d'efficience ;
8. notifier des plafonds

d'emplois et de masse salariale en même temps que la dotation globale de fonctionnement.

**Pour atteindre cet objectif, la Cour recommande à Sciences Po de :**

9. soumettre annuellement au conseil d'administration de la FNSP une stratégie de financement pluriannuel de l'ensemble de ses activités, reposant sur un objectif d'évolution de ses charges compatible avec la stabilisation de la dotation publique.

**En troisième lieu, afin d'instituer un système plus transparent de rémunération des salariés de la FNSP, la Cour recommande à Sciences Po de :**

10. clarifier les modalités d'attribution des primes mensuelles et des primes exceptionnelles ;
11. soumettre une nouvelle grille salariale au conseil d'administration de la FNSP, et les décisions prises par l'administrateur en matière de rémunération des enseignants-chercheurs au conseil de l'article 7 ;
12. fixer le montant de la rémunération des cadres dirigeants en se référant aux pratiques des établissements d'enseignement supérieur comparables et en mettant en place un système d'évaluations écrites fondé sur une appréciation détaillée des performances au regard des objectifs fixés ;

13. faire voter annuellement par le conseil d'administration de la fondation le montant de l'enveloppe de primes allouées aux cadres dirigeants.

**En quatrième lieu, afin d'engager les**

**réformes législatives et réglementaires nécessaires pour assurer la transparence de gestion de l'établissement et la bonne information de l'État, la Cour recommande à l'État et à Sciences Po de :**

14. permettre le passage de Sciences Po au régime des responsabilités et compétences élargies (RCE) ;
  15. modifier la composition du conseil d'administration de la FNSP en prévoyant la présence d'un représentant du ministère de l'Économie et des Finances et d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
  16. limiter le nombre de mandats de directeur et du président du conseil de direction de l'IEP, ainsi que de l'administrateur et du président du conseil d'administration de la FNSP ;
  17. préciser les modalités de rémunération des dirigeants dans les statuts de la fondation, en respectant les règles fixées par le code général des impôts ;
  18. fixer le montant total de la rémunération de l'administrateur-directeur en se référant aux pratiques des établissements d'enseignement supérieur comparables, la rémunération du directeur de l'IEP étant déterminée par l'État.
- La Cour recommande enfin à Sciences Po de :**
19. clarifier sa position quant à sa participation à une gouvernance unifiée au sein de l'initiative d'excellence « Sorbonne Paris Cité », condition essentielle de l'octroi du financement de l'Idex.

## LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES EN CHIFFRES

## Droits d'inscription

4 923 étudiants en 2005,  
**8 539**  
 en 2011, dont plus d'un tiers d'étrangers.

Droits de scolarité :

9,9 millions € en 2005, dont 24 % redistribués en bourses,

**32 millions €**

en 2011, dont 15,3 % redistribués en bourses (budget prévisionnel).

Barème des droits d'inscription 2012-2013 :

jusqu'à **9 800 €** pour le Collège universitaire ; jusqu'à 13 500 € pour le master.

## Budgets et subventions

Budget de la FNSP : 78,7 millions € en 2005,

**127,1 millions €** en 2010.

Emprunts et dettes financières de la FNSP :

**48,6 millions €**  
 et 53,2 millions €.

Salariés de la FNSP : 686 en 2005,

**909** en 2010.

Coût moyen d'un étudiant à Sciences Po en 2010 :

**15 143 €**  
 (près de 50 % de plus que le coût d'un étudiant en université).

Subventions publiques (ministère de l'Enseignement supérieur) : 47,7 millions € en 2005,

**63,6 millions €**

Ressources propres : 23,4 millions € en 2005

**53,4 millions €** en 2010.

## Rémunérations et primes

Rémunération annuelle brute du directeur de l'Institut d'études politiques : 315 311 € en 2005,

**505 806 €**

en 2011. (en moyenne, un président d'un autre grand établissement universitaire gagne 160 095 € en 2011).

Augmentation de **18,1 %** entre 2004 et 2009 de la rémunération annuelle brute moyenne des salariés de Sciences Po (augmentation du salaire brut moyen des agents de la fonction publique de 13,2 % sur la même période).

Montant des primes et indemnités : 0,89 millions € en 2005,

**2,48 millions €** en 2010.

Primes allant de **10 000 à 30 000 €** perçues par onze cadres dirigeants en 2011.

Les vacataires, qui ne représentent que 17 millions € des 30,4 millions € de dépenses de « personnel académique » de la FNSP, assurent

**93 %**  
 des heures de cours.

« Primes exceptionnelles » (récompense d'une action ponctuelle), et « primes mensuelles » (pour des fonctionnaires affectés à l'IEP ayant réalisé un travail supplémentaire limité dans le temps) :

**0,5 million €** en 2010.

Montant variable : 62 € à 15 000 € pour les primes exceptionnelles, 46 € à 10 164 € pour les primes mensuelles.